

Barrières à la rénovation et mesures d'encouragement.

Mohamed Meghari

Département du territoire et de l'environnement
Direction l'énergie (DGE-DIREN)

1. *contexte énergétique*
2. *barrière à la rénovation*
3. *évolutions législatives*
4. *programmes d'encouragement*

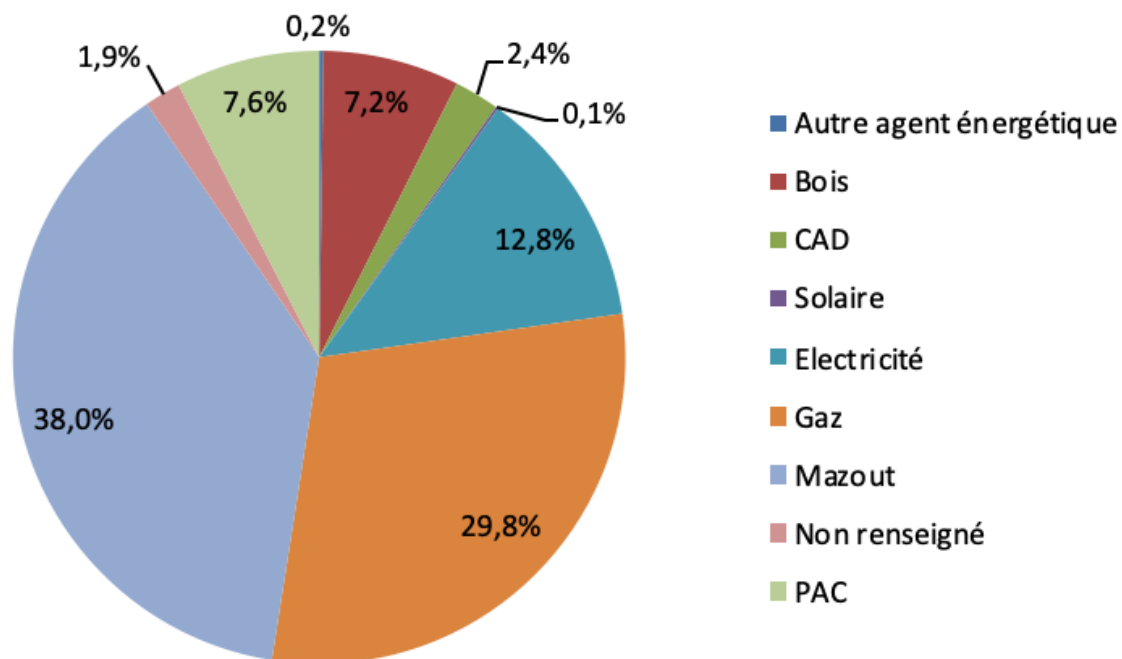


Contexte énergétique

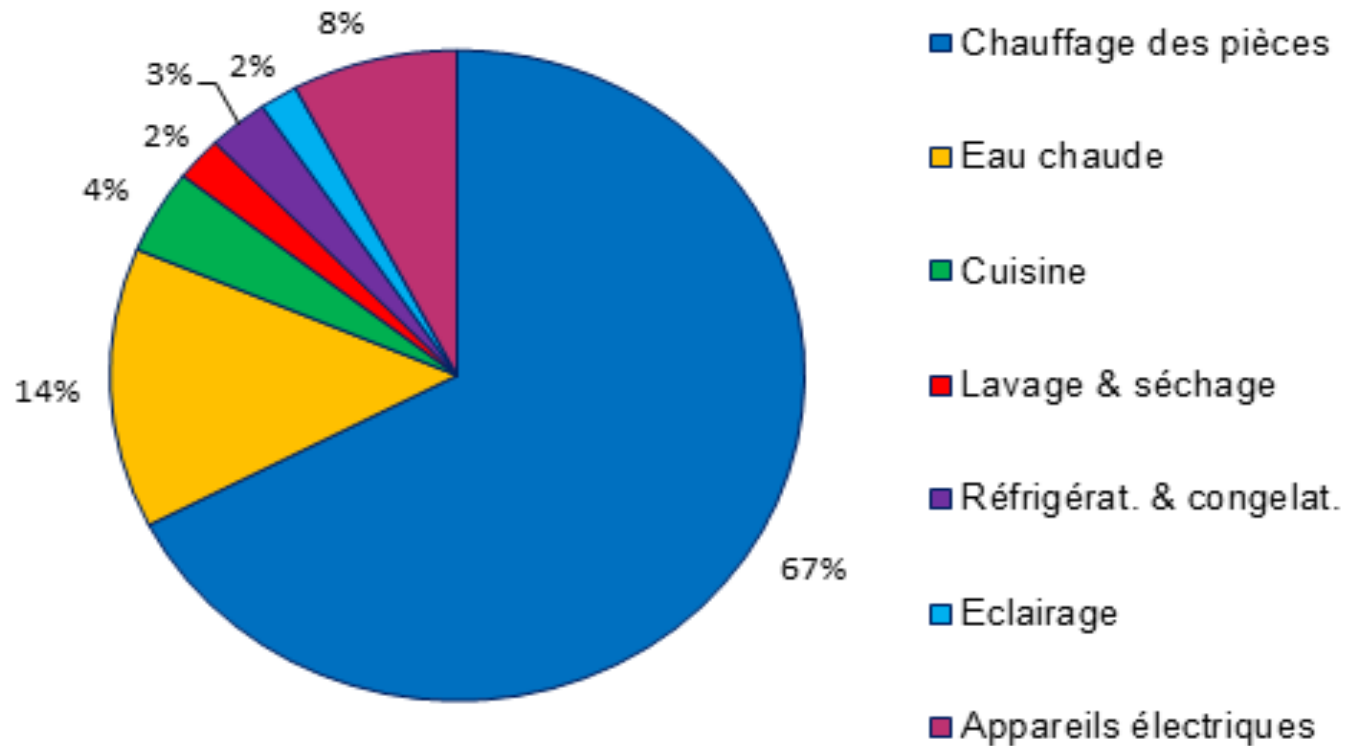


Le consommation du parc bâtiment vaudois est à 2/3 fossile et représente env. 45% de la consommation d'énergie finale du canton

Taux de répartition des bâtiments en fonction de l'agent énergétique



Consommation d'énergie des ménages

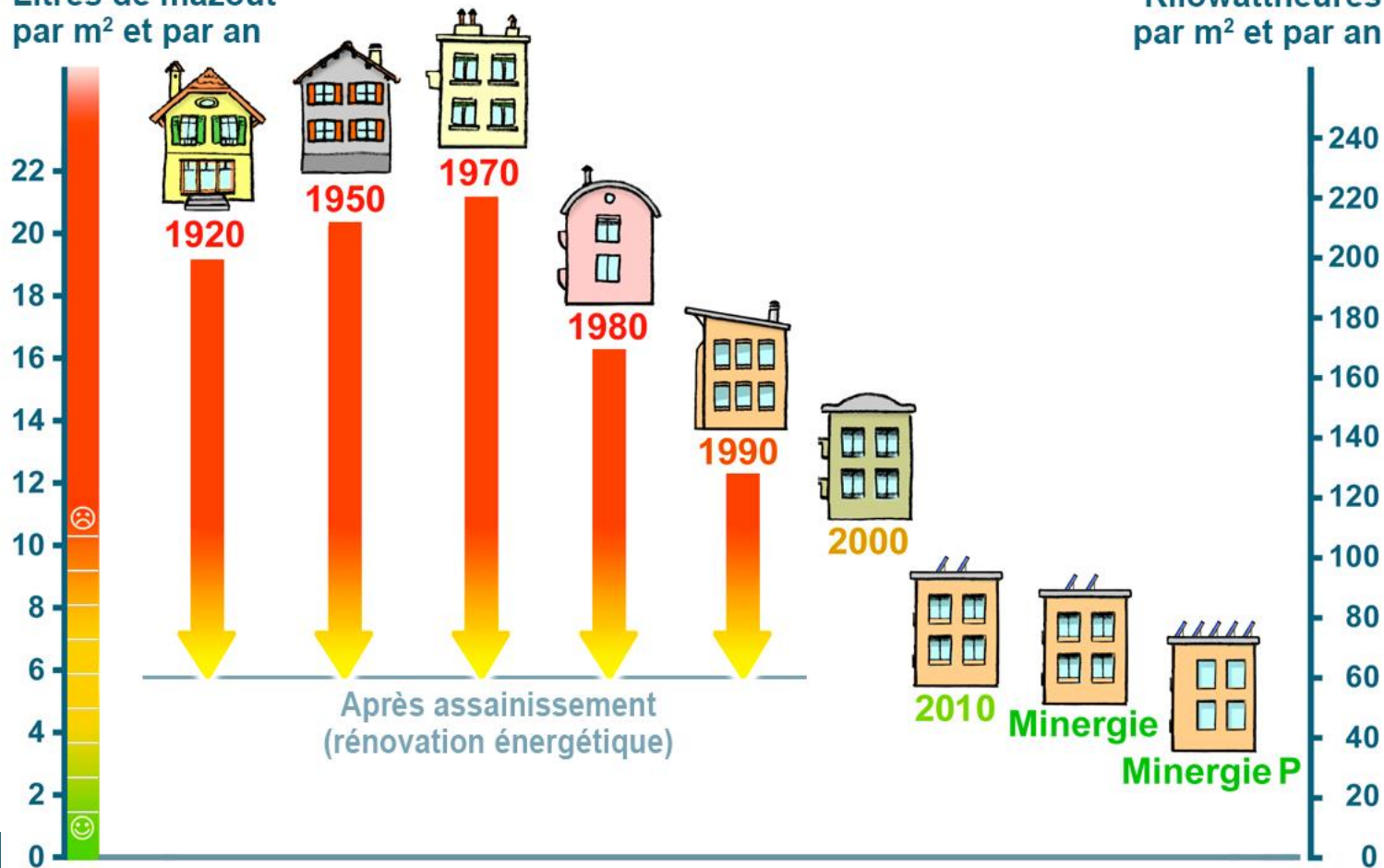


chauffage & eau chaude > 80%

Les bâtiments d'avant 2000 sont de véritables passoires énergétiques

Litres de mazout
par m² et par an

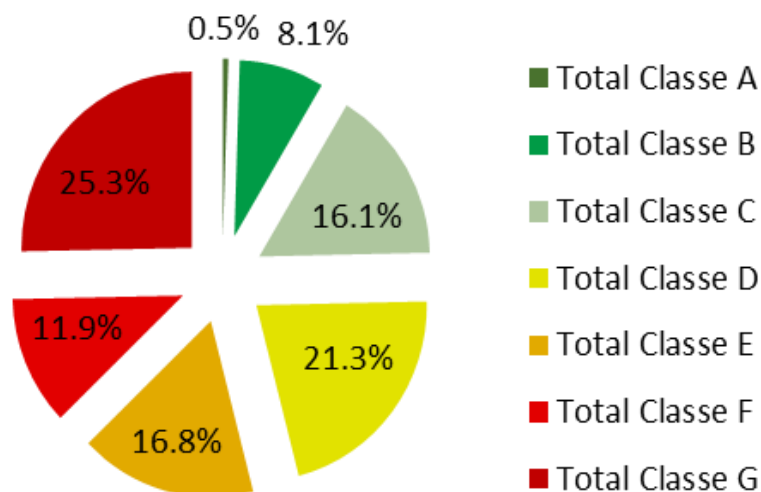
Kilowattheures
par m² et par an



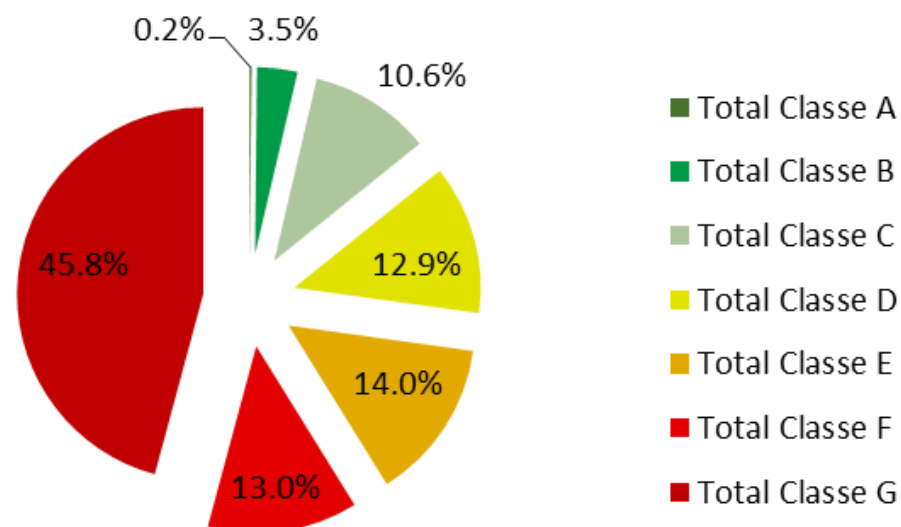
Classe G:

25% du parc suisse pèse 46% de la consommation

Nombre



Consommation



Barrières à la rénovation dans le canton de Vaud



Facteurs structurels

Barrière 1 - Faible taux de propriétaires occupants

Barrière 2 - Faible taux de grandes coopératives

Barrière 3 – Variation dans l'application du droit du bail

Barrière 4 – Risques de litiges entre propriétaires et locataires

Barrière 5 - Impact négatif de la LDTR

Barrière 6 - Non-ajustement des loyers au taux de référence

Barrière 7 – Risques d'opposition du voisinage

Barrière 8 - Pénurie de logement

Barrière 9 - Programme Bâtiments pas suffisamment incitatif

Facteurs socio-culturels

Barrière 10 – Accès au capital

Barrière 11 - Attention insuffisante des propriétaires face à l'état de leur bien

Barrière 12 - Attitude défavorable des gérances face à la rénovation

Barrière 13 - Perception négative de l'amélioration du confort

Barrière 14 - Méconnaissance de la perf. énergétique des bâtiments

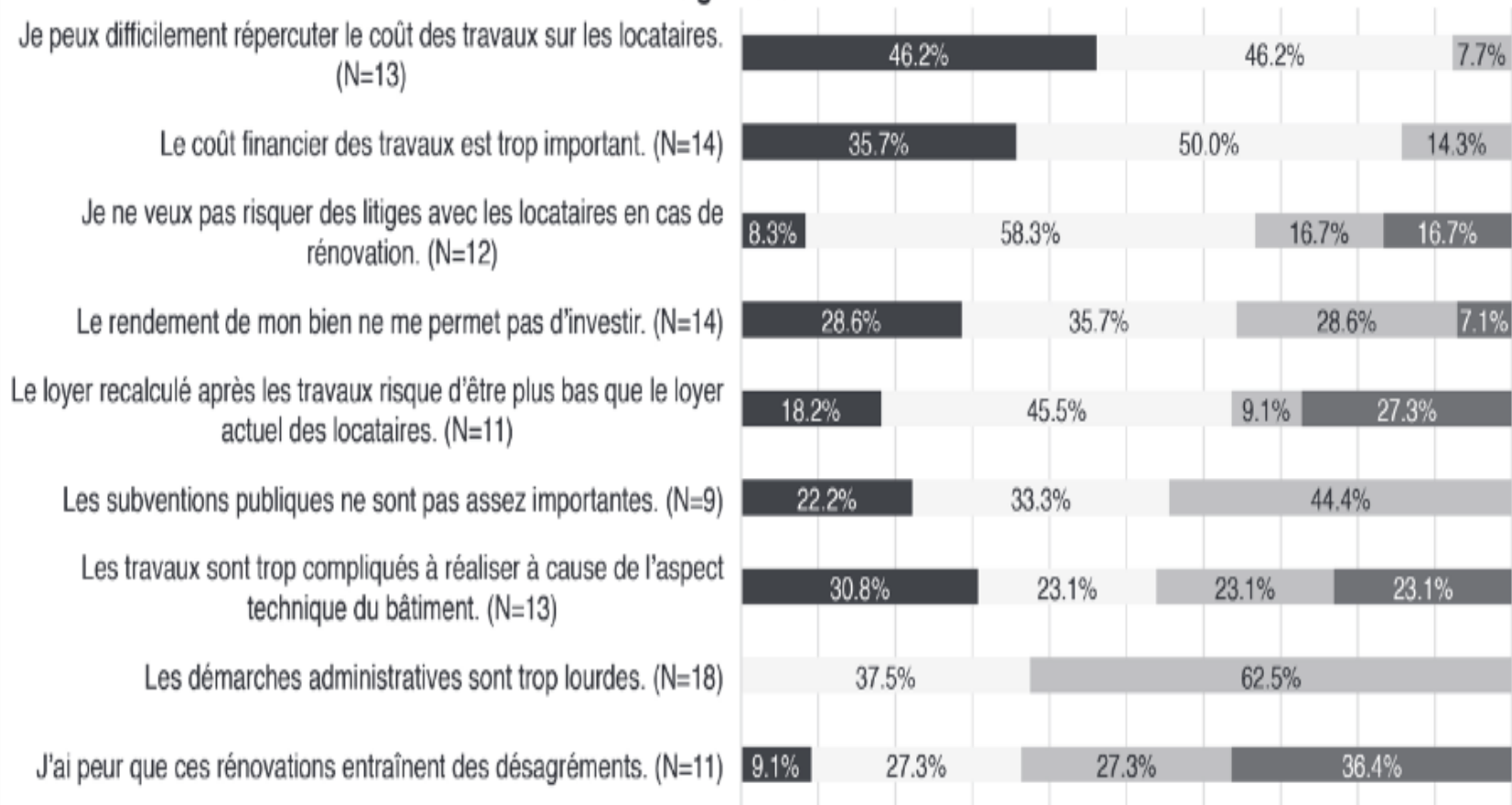
Barrière 15' – Inertie du processus psychologique vers décision

Barrière 16 – Contraintes dissuasives du Programme Bâtiments

Barrière 17 – Méconnaissance du Programme Bâtiments

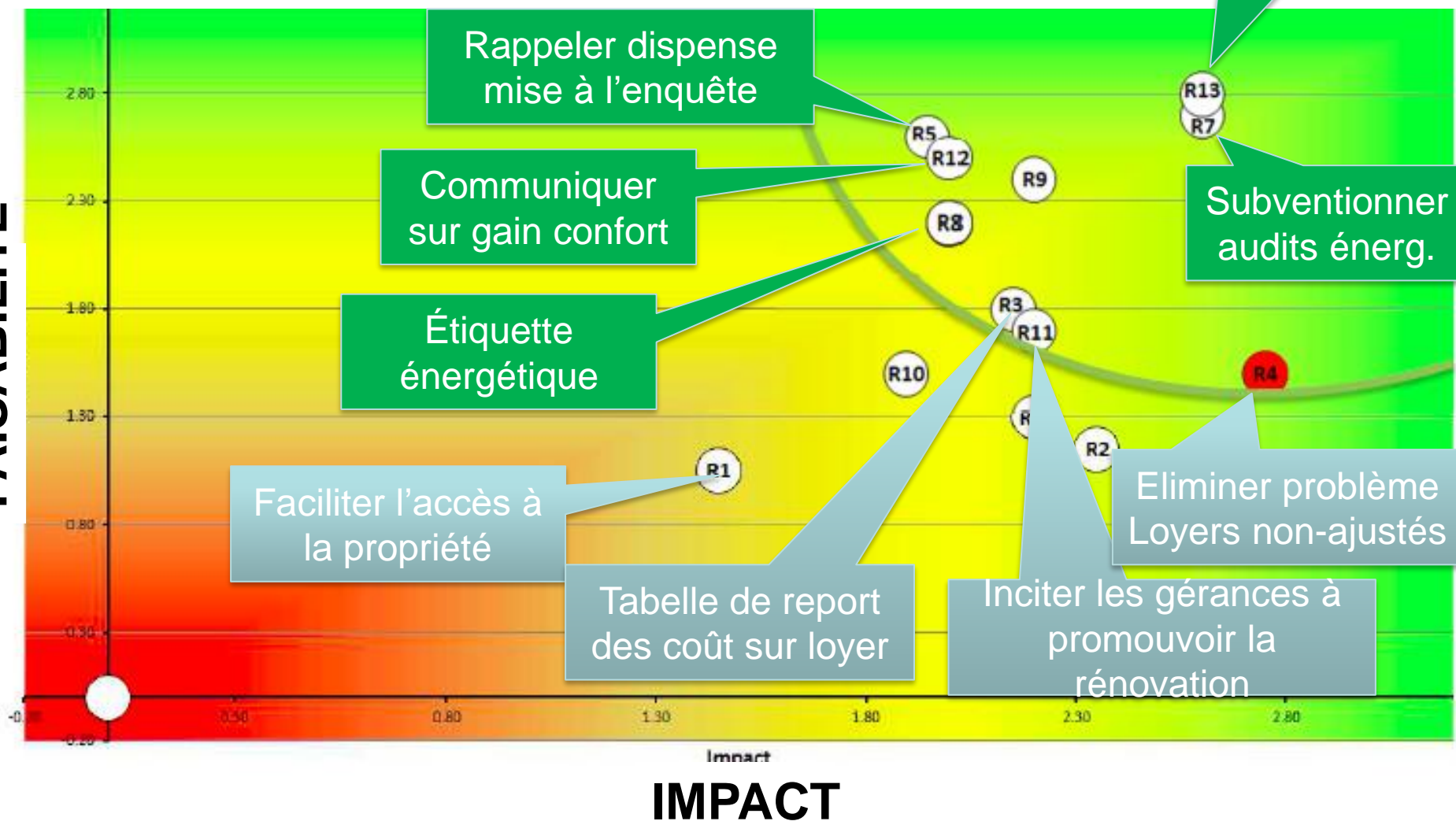
Etude Volteface

Qu'est-ce qui vous empêche de prendre certaines mesures pour réduire la consommation d'énergie de votre bien?



15 mesures de mitigation proposées

FAISABILITE



IMPACT

Ok, mais....

- Taux de rénovation en augmentation entre 2016 et 2021
- Néanmoins largement insuffisant pour atteindre objectifs CoCEn et Plan Climat
- Taux de rénovation nécessaire: 3 %

évolutions législatives attendues



Initiative Pidoux sur le chauffage électrique

- vise la suppression des chauffages électriques
- Projet de décret au Grand Conseil en 2020
- Délais d'assainissement prévu
- Compensation admises (travaux d'isolation, solaire PV).

Motion Baehler Bech pour la protection du climat

Propose 5 Obligations:

- **CECB**
 - Rendre obligatoire le Certificat énergétique d'un bâtiment (CECB)
 - Le publier
- **Enveloppe:**
 - Assainissement successifs des bâtiments les plus mauvais ;
- **Renouvelable:**
 - 50 % d'électricité renouvelable sur toute nouvelle construction
 - Remplacement successif des chaudières mazout par renouvelable
 - Chauffage renouvelable dans les nouveaux bâtiments

Pistes en cours d'évaluation à la DIREN pour atteindre les objectifs énergétiques

1. Augmenter part d'énergie renouvelable
 - Augmenter l'attractivité et l'efficacité du Programme Bâtiment
 - **Maximiser l'utilisation de l'énergie solaire**
 - **Augmenter le taux de remplacement préventif**
 - Réduire l'attractivité du remplacement fossile => fossile
 - **Améliorer la formation et l'information**
2. Augmenter taux de rénovation de l'enveloppe
 - Simplification des procédures pour les assainissements énergétiques.
 - Obligation d'assainir les bâtiments les plus énergivores.
 - Augmenter taux et transparence du CECB
 - Renforcer la communication vers l'ensemble des acteurs

Programmes d'encouragement



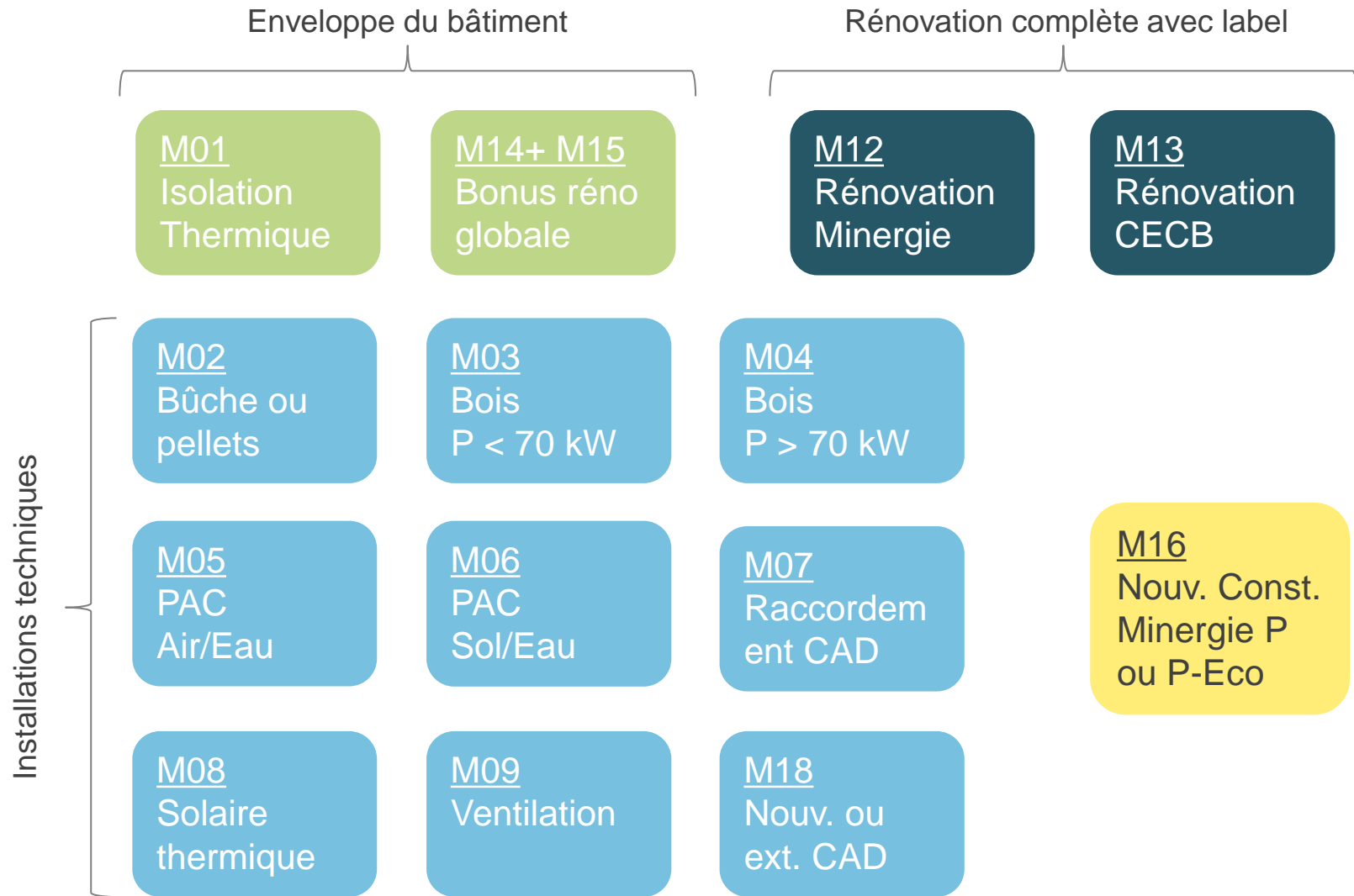
Le Programme Bâtiments

- **Programme de la Confédération et des cantons**
- **Financement assuré par la taxe sur le CO2 partiellement affectée et par les cantons**
- **Budget de 50 mioCHF pour 2022**
 - 35 mioCHF par la confédération
 - 15 mioCHF taxe cantonale sur l'électricité
- **Conditions de base d'après ModEnHA (2015)**
- **Base légale LSubv (pas de travaux avant octroi/accusé)**

Programme Bâtiments – Types de mesures

- **Mesures indirectes:**
 - Mesure AMO
 - CECB+ / audit selon cahier des charges OFEN
 - Etude de faisabilité / SNBS / Site 2000W
- **Mesures directes:**
 - Mesures d'isolation ponctuelle: M01 / M14 / M15
 - Remplacement des installations techniques: M02-M09
 - Rénovation complète avec label: M12 / M13
 - Nouvelle construction: M16
 - Création/extension CAD: M18

Programme Bâtiments – Types de mesures



**Merci pour votre
attention**

